

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-1-6

Séance du jeudi 10 décembre 2009

BUDGET PRIMITIF 2010 INTERVENTIONS DIVERSES AU TITRE DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- inscrit un crédit de :

- 69 000 € pour les secours exceptionnels aux personnes nécessiteuses et autorise le Président à en effectuer la répartition et à signer les décisions d'attribution ;
- 2 500 € pour les secours en faveur des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou leur famille et donne délégation à la Commission Permanente pour sa répartition ;
- 29 000 € pour les échanges avec le Lot-et-Garonne et donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ces actions ;
- 38 100 € pour doter le fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin, délégation étant donnée à la Commission Permanente pour l'attribution des aides en cours d'année ;

- vote :

- une subvention de 9 000 € en faveur de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin pour les jeunes Sapeurs-Pompiers ;

- une subvention de 30 000 € en faveur d'Hélicours 68 et autorise le Président à signer la convention jointe au rapport, fixant les modalités de versement de ce concours.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté

Monsieur Alphonse HARTMANN ne participe pas au vote, en sa qualité de Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin.